



DEL-2025-0030

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 14**

OBJET :

**Avenant modificatif -
Convention de mise
en commun des
agents de police
municipale**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 22 mai
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU
B., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme
PASQUEREAU C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme BARON
A., M DUGUE V., M BAUDRY M., Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M, Mme CLÉRO V, M GAULTIER J-
L, M CARETTE C,

SECRETARE : M BOUCHEREAU F.

Vu la Convention du 20 décembre 2022 de mise en commun des agents de Police municipale entre les communes du Landreau, de La Regrippière, de La Remaudière, de La Chapelle-Heulin et Mouzillon

Considérant que la dite Convention de mise en commun des agents de police municipale indique notamment les domaines d'intervention autorisés des agents à savoir : la sécurité aux abords des établissements scolaires, la lutte contre les incivilités, le contrôle de l'application des actes d'urbanisme, la lutte contre le stationnement gênant, les infractions au code de la route et les conflits de voisinage,

Considérant également qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la commune de Mouzillon se propose de devenir l'autorité gestionnaire hiérarchique du service en lieu et place de la commune du Landreau, il convient d'apporter un avenant modificatif à cette Convention.

L'avenant modificatif portera sur les points suivants, à savoir ;

- La commune de Mouzillon incorpore les agents de police municipale dans ses effectifs à partir du 1^{er} juillet 2025

- Les deux agents de police municipale sont de plein droit mis à disposition des quatre autres communes par la commune de Mouzillon
- La temporalité de remise du décompte des temps d'intervention par commune s'applique aux DGS de façon trimestrielle
- En cas de résiliation de la convention par une des communes, celle-ci s'engage à verser une indemnisation correspondant à sa quote-part de participation financière au coût du service mutualisé, jusqu'à l'échéance de la Convention.

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

Le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** l'avenant modificatif porté à la Convention du 20 décembre 2022 de mise en commun des agents de police municipale.

- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de Convention modifiée.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le

30 MAI 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :

30 MAI 2025



A handwritten signature in black ink, positioned below a small circular blue stamp of the commune of Mouzillon.

Le Maire,
Pascal EVIN



A handwritten signature in black ink, positioned below a circular blue stamp of the commune of La Regrippière (Loire-Atlantique).